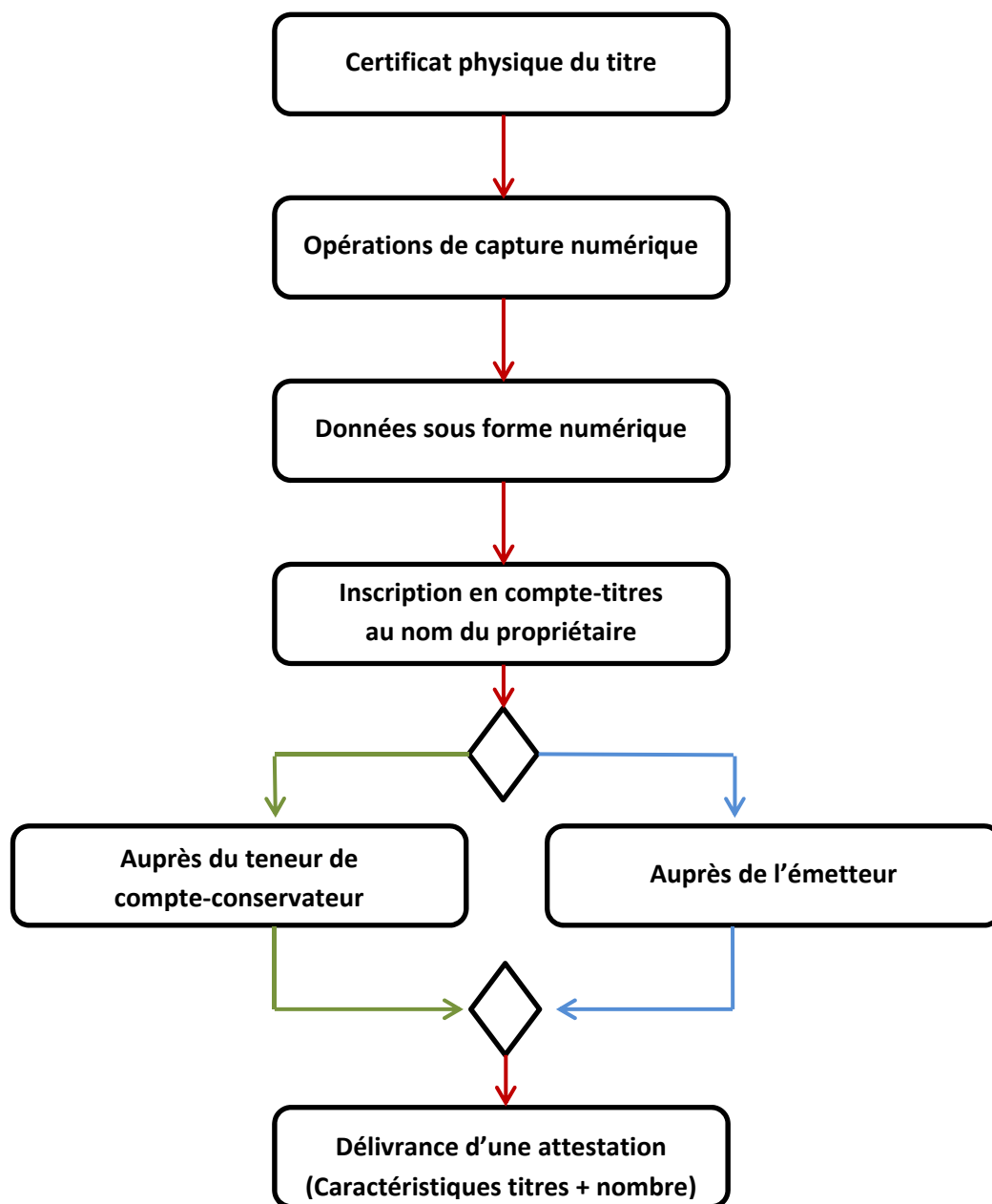


SCHEMA DE DEMATERIALISATION DES VALEURS MOBILIERES AU CAMEROUN



La dématérialisation des valeurs mobilières est une opération de substitution des certificats physiques des titres, par l'inscription en compte des titres sous forme électronique, au nom de leurs propriétaires, auprès de l'émetteur ou d'un teneur de compte-conservateur.

L'émetteur ou le teneur de compte-conservateur délivre au propriétaire, à son mandataire ou au détenteur des valeurs mobilières, une attestation portant sur les caractéristiques et le nombre de titres qu'il détient.

Dès leur inscription en compte, les valeurs mobilières et leurs caractéristiques sont centralisées auprès du Dépositaire central pour leur sécurisation.

Le Dépositaire Central est chargé de la conservation, de la coordination, du contrôle et de la supervision des opérations de dématérialisation des valeurs mobilières. Il établit l'information complète des valeurs mobilières inscrites en compte.